
Réf. : CB/DL/ma CP 07/06

COMMUNIQUE DE PRESSE
Avec prière d'insérer
Remerciements anticipés

Chantal BERTOUILLE
Député du Hainaut occidental

Les jeux d'argent des chaînes télévisées privées belges
inquiètent fortement le Député Chantal Bertouille

Depuis plusieurs mois, les chaînes télévisées privées belges (AB3 – AB4 – RTL-TVI – Club RTL – Plug TV et MCM Belgique) diffusent régulièrement, aux heures creuses, des émissions appelées « call-TV ». Le principe de ces émissions est fort simple. Le téléspectateur est invité à téléphoner ou à envoyer un SMS pour participer en direct à un jeu. S'il répond correctement, il a ainsi la promesse de repartir avec une coquette somme d'argent.

Ces jeux s'apparentent, pour le Député Chantal Bertouille, à des jeux de hasard. En effet, moyennant paiement (il faut savoir que les appels téléphoniques et les SMS sont surtaxés), le téléspectateur obtient une chance de gagner. Pour le Député Chantal Bertouille, ces jeux de hasard doivent être beaucoup plus sévèrement encadrés. En effet, ces jeux posent de nombreuses questions, le règlement de participation n'est pas très clair, les jeunes adolescents peuvent facilement participer à ces jeux sans aucune forme de contrôle. De plus, pour Madame Bertouille, ces jeux sont fort dangereux. Ils s'adressent plus particulièrement à un public défavorisé et souvent en situation de surendettement.

Dans le cadre d'une question parlementaire écrite adressée à la Ministre Fadila Laanan, on apprend ainsi que le CSA a ouvert, au mois d'octobre dernier, deux instructions contre des éditeurs établis en Communauté française concernant la diffusion de ces jeux. Le CSA constate en effet des pratiques commerciales équivoques et l'opacité, voire des irrégularités, dans le déroulement de ces jeux de hasard.

De même, pour ce qui concerne la protection des mineurs et l'interdiction de participation de ceux-ci, les chaînes devraient au plus vite utiliser une signalétique adaptée ou mettre en place des systèmes de cryptage et de filtrage des appels et envois de SMS. Actuellement, ce n'est pas le cas.

Enfin, la Ministre Laanan a proposé que les régulateurs indépendants (IBPT et CSA) collaborent ensemble afin de dégager des pistes qui permettraient de mieux protéger les publics visés plus particulièrement par ces émissions et qui peuvent être en situation de surendettement.

Le Député Chantal Bertouille sera bien évidemment tout particulièrement attentive à ce que des règles précises et claires soient mises en place dans le cadre du déroulement de ces émissions télévisées.